

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 581.1-2024

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 4 mars 2024, a adopté le règlement numéro 581.1-2024 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 581.1-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 581-2023 SUR LES COMPTEURS D'EAU

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 20^E JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

La greffière adjointe,

Nicole Richard

Ville de
Pont-Rouge



CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Avis de promulgation du Règlement numéro 581.1-2024
modifiant le règlement 581-2023 sur les compteurs d'eau*

Je, soussignée, greffière adjointe à la Ville de Pont-Rouge, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé sur le site Web de la Ville et affiché une (1) copie au bureau de la municipalité, et ce, en date du 20 mars 2024.

**EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT CE 20^E JOUR DU MOIS DE MARS
DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.**

La greffière adjointe,

A handwritten signature in blue ink that reads "Nicole Richard".

Nicole Richard